



SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS DE L'UNIVERSITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Postes offerts aux concours 2018 : la diminution du nombre de postes est une mauvaise réponse à la crise du recrutement

Paris, le 29 novembre 2017 – La Société des agrégés a pris connaissance de la publication du nombre de postes offerts aux concours des agrégations externe, interne et externe spéciale. Elle juge incompréhensible la diminution drastique du nombre de postes, dans un contexte qui mêle perte d'attractivité du métier et accroissement des besoins d'encadrement des élèves. Elle s'inquiète de cette mauvaise réponse à des difficultés bien réelles.

Une absence de prévision à long terme qui pèse sur l'attractivité des concours

Outre le caractère trop tardif de cette publication intervenant plusieurs semaines après la fermeture des serveurs d'inscription, l'association dénonce l'absence persistante d'un plan pluriannuel de recrutement.

La baisse drastique du nombre de postes offerts à l'agrégation externe cette année (près de 20% en moyenne) s'inscrit dans une politique erratique qui voit, sans justification, se succéder hausses et baisses brutales : + 27,3% en 2013, + 2% en 2014, + 19,8% en 2015, +3,9% en 2016, -4,7% en 2017.

Ces variations, qui interdisent toute visibilité à long terme, pèsent sur le recrutement en rendant incertain l'avenir des étudiants qui se destinent à l'enseignement. De manière surprenante, elles ne tiennent pas compte des données démographiques pourtant bien connues (départs à la retraite, effectifs prévisibles des élèves,...).

Une méthode de calcul opaque

La Société des agrégés s'interroge sur le mode retenu pour calculer la diminution du nombre de postes. Ainsi, contrairement aux raisons avancées, elle ne constate aucune corrélation entre le nombre de postes supprimés et les difficultés de recrutement (donc le manque de candidats de bon niveau) dans certaines disciplines.

Elle se demande si la baisse du nombre de recrutements, qui semble principalement motivée par des raisons budgétaires, ne reposerait pas également sur une anticipation des effets des réformes du baccalauréat et du lycée sur les enseignements disciplinaires.

Une agrégation interne qui ne crée pas de nouveaux postes

L'association s'inquiète par ailleurs de l'accroissement de la part des postes offerts à l'agrégation interne en constatant que la part actuelle approche de la limite réglementaire supérieure fixée à 40%.

En effet, si elle est favorable à l'existence du concours interne, qui permet à de nombreux collègues de continuer à se former et à évoluer dans leur carrière, et si les bénévoles de l'association accompagnent avec enthousiasme, au sein de « L'atelier de l'agrégation », les agrégatifs internes, la Société des agrégés considère que la diminution de la part des agrégés externes est un mauvais signe pour les jeunes générations.

Elle estime que ce serait une erreur de compter sur le seul concours interne pour ménager de réelles possibilités de progression de carrière. Il est faux de croire que l'on peut résoudre tous les problèmes d'évolution dans le métier par la suppression ou la diminution de l'agrégation externe.

Toute modification dans le sens d'un nivellement des débuts de carrière aura nécessairement un effet négatif immédiat sur la motivation d'un grand nombre de candidats.

Des attentes fortes concernant l'agrégation et les concours de recrutement

La Société des agrégés attend une politique qui préserve l'égalité devant l'accès au concours :

- Information claire et précise sur les recrutements avec un plan pluriannuel permettant aux étudiants une information en amont sur les débouchés réels des disciplines ;
- Rétablissement de bourses spécifiques d'agrégation ;
- Concours de pré-recrutement permettant un accès au financement des études en contrepartie d'un engagement décennal dans l'Éducation nationale, comparable à l'ancien concours des Instituts de préparation aux enseignements de second degré (IPES).

La Société des agrégés attend une politique qui garantisse un haut niveau de recrutement. Contre la diminution du nombre de candidats de bon niveau, elle estime qu'il faut se préoccuper du niveau général des étudiants susceptibles de passer le concours plutôt que réduire le nombre de postes. C'est pour cette raison qu'elle s'implique activement depuis deux ans dans des dispositifs de soutien et d'accompagnement.

Contact presse : Blanche Lochmann présidente - 01 46 33 00 79

Fondée en 1914 pour défendre les intérêts des agrégés, la Société des agrégés de l'Université promeut un enseignement équitable, exigeant et républicain. Elle porte un regard attentif sur l'actualité législative et réglementaire. Elle a développé une expertise en matière de droit de l'éducation. Elle apporte des conseils à ses adhérents ainsi qu'un soutien dans leurs démarches administratives. Son action bénéficie des hautes compétences de ses membres, qui exercent dans l'enseignement public (secondaire et supérieur), dans l'enseignement privé, dans la haute administration ou dans le secteur privé. Depuis 1948, les statuts veillent à l'observation de la parité entre hommes et femmes dans la composition du Bureau et du Comité.